

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-15880 / 100383
Nestlé Waters (Suisse) SA, 1525 Henniez
siroperie.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
7 H, 5 F
01.01.2010–31.12.2012 (Nouveau permis)
- 10-15883 / 100384
Nestlé Waters (Suisse) SA, 1525 Henniez
siroperie.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H, 5 F
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-18381 / 101165
FKG Dentaire SA, 2322 Le Crêt-du-Loche
Ateliers: Ebauche et Finition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
27 H, 4 F
01.10.2010–30.09.2013 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 (LTr)

- 10-15847 / 100923
Alpwater SA Usine de Saxon, 1907 Saxon
Usine d'embouteillage: production, logistique, technique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H
03.03.2010–28.02.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-15881 / 100383
Nestlé Waters (Suisse) SA, 1525 Henniez
Usine d'embouteillage: production, logistique et technique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
22 H, 8 F
01.01.2010–31.12.2012 (Nouveau permis)

- 10-15884 / 100384
Nestlé Waters (Suisse) SA, 1525 Henniez
Usine d’embouteillage: production, logistique et technique.
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques
62 H, 6 F
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement/modification)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 10-15882 / 100384
Nestlé Waters (Suisse) SA, 1525 Henniez
maintenance (Technique et Ressource en eau): intervention de dépannage lors de problème technique sur les équipements pour la production et de l’infrastructure des sites Usine Village Henniez et Treize-Cantons.
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2010–31.12.2012 (Nouveau permis)
- 11-18489 / 100583
Bobst SA, 1008 Prilly
secteur de la maintenance: interventions lors de problèmes techniques sur les infrastructures du site Bobst.
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
1 H
01.06.2011–30.04.2014 (Nouveau permis)
- 11-18490 / 100527
Bobst SA, 1031 Mex VD
secteurs: informatique, maintenance, service-client et logistique. Interventions lors de problèmes techniques sur le site Bobst (infrastructure, informatique etc et des équipements chez leurs clients).
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
29 H
01.06.2011–30.04.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 11-18482 / 111142
Wella Suisse GmbH, 1400 Yverdon-les-Bains
Cours de formations et séminaires pour coiffeurs et coiffeuses
besoins spéciaux de consommation
1 H, 1 F
01.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 11-18444 / 110319
Money & Com SA, 1201 Genève
services téléphoniques et café Internet: vente de cartes, conseils et assistance.
besoins spéciaux de consommation
1 H, 3 F
01.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)
- 11-18446 / 110320
Money & Com SA, 1205 Genève
services téléphoniques et café Internet: vente de cartes, conseils et assistance.
besoins spéciaux de consommation
1 H, 3 F
01.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)
- 11-18447 / 110321
Money & Com SA, 1207 Genève
services téléphoniques et café Internet: vente de cartes, conseils et assistance.
besoins spéciaux de consommation
1 H, 3 F
01.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)
- 11-18448 / 110325
Money & Com SA, 1003 Lausanne
services téléphoniques et café Internet: vente de cartes, conseils et assistance.
besoins spéciaux de consommation
1 H, 3 F
01.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 11-18450 / 101160
UM2 S.A., 2302 La Chaux-de-Fonds
Centres d'usinage CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H, 1 F
01.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

15 juin 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail